

La présente fait suite aux dernières consultations où certains citoyens ou organismes ont demandé d'obtenir une copie de du programme de réhabilitation relativement à la portion résidentielle. À cette consultation, j'ai démontré une ouverture pour rendre ce document disponible sur le site internet de L'OCPM.

Suite à certaines vérifications auprès de notre expert en environnement (M. Serge Panasuk de Sanexen), celui-ci m'indique les faits suivants :

- 1- Qu'il s'agit d'un document très technique risquant d'être très peu compréhensible.
- 2- Que le programme soumis au MDDEP a été commenté par celui-ci et demande de corrections et des précisions
- 3- Qu'en vertu de l'article 72 relativement à l'analyse de risque, que le promoteur sera dans l'obligatoire de tenir une consultation publique afin de présenter son programme.

Nous préférons donc revoir le dossier dans son ensemble et nous rendrons accessible la nouvelle étude et le nouveau programme dans le cadre d'une prochaine consultation publique spécifique à ce volet.

Je vous remercie d'avance de votre compréhension.

Salutations.

Pierre-Jacques Lefavre
Vice-président Développement



8550 Boul. Pie IX • Bureau 450
Montréal • Québec • H1Z 4G2